

# Le maintien de la répression peut tuer des milliers de toxicomanes

• Pour Anne Coppel, la France est largement en retard sur les autres pays européens • Sa logique de répression a maintenu dans la marginalité les drogués, et s'est rendue responsable de milliers de morts par overdose ou du sida.



Anne Coppel : « Il y a urgence à intervenir, car l'on va vers un nombre de morts beaucoup plus important que dans l'affaire du sang contaminé. »

Présidente du collectif « Limiter la casse », qui regroupe 48 associations dont Aïdes et Médecins du Monde, le Dr Anne Coppel est également coordinatrice d'un programme de méthadone.

• **Infomatin** : Y a-t-il un consensus sur les nouvelles mesures à prendre pour lutter contre le développement de la toxicomanie ?

Anne Coppel : Tout le monde est d'accord pour constater que la répression n'est d'aucune efficacité sur les toxicomanes. Et ce, quels que soient les produits consommés. Le jeune de 17 ans qu'on soumet à six mois de réclusion pour avoir été pris avec une barrette de haschisch est amené à côtoyer un milieu pas très sain. Quant au « vieil » héroïnomane, qui a quinze ans de dépendance derrière lui, ce n'est pas en prison qu'il se soignera ! Or, aujourd'hui, on compte environ 20 000 toxicomanes incarcérés pour 600 lits de soins subventionnés. Dans les banlieues, deux

toxicomanes sur trois sont passés par la prison, mais ceux qui sont allés en centre de soins se comptent sur les doigts d'une main.

• **Infomatin** : Pourtant, la loi de 1970 prévoit justement une injonction thérapeutique ?

A.C. : Certes, mais dans des conditions qui la rendent inopérable. Quand le juge veut éviter la prison à un fumeur de cannabis, il peut opter pour l'injonction thérapeutique. Or les médecins, avec raison d'ailleurs, ne peuvent considérer un petit fumeur comme un malade, et le refusent. De plus, le monde médical ne peut accepter de fonctionner sous la contrainte, et il a refusé en majorité de jouer le jeu de l'injonction. Enfin, l'offre de soins pêche sur deux points. D'abord, elle n'est pas assez variée. Pour le petit fumeur délinquant, il faudrait un soutien, un psychologue, pas forcément un centre de cure ! Et quantitativement, elle est insuffisante. Dans la clinique où j'exerce, j'ai une standardiste employée à temps complet qui renvoie les demandes, faute de place.

• **Infomatin** : Etes-vous favorable à la dépenalisation, voire à la légalisation des drogues ?

A.C. : Il faut d'abord préciser les termes. Si l'on dépenalise l'usage des drogues, cela signifie qu'on n'incarcère plus celui qui consomme un produit. Tous les pays d'Europe excepté la France ont dépenalisé l'usage. Parce que cela améliore considérablement la situation des usagers, qui sortent de la marginalisation et, donc, sont plus réceptifs à la prévention, aux soins. Mais la dépenalisation ne résout pas le problème de la drogue et du trafic. C'est là qu'intervient la législation, qui implique la mise en vente libre des drogues. Aucun pays dans le monde n'a franchi le pas de la légalisation. Mais ce devrait être le sujet de réflexion des années à venir. Car même les policiers, en tout cas ceux qui sont confrontés à la drogue dans leur travail quotidien, se rendent compte de l'échec sur le terrain de cette politique prohibitionniste.

• **Infomatin** : Les réflexions de la commission Henrion peuvent-elles aboutir à une dépenalisation rapide des drogues en France ?

A. C. : On n'en est pas là. Cela impliquerait une réflexion de fond sur la prohibition qui, aujourd'hui, chez nous en tout cas, n'existe pas. On prétend que les Pays-Bas sont une exception européenne. Mais c'est nous qui sommes isolés en Europe. La tenue de cette commission constitue cependant un premier pas. Pendant dix ans, le sujet a été totalement tabou. Personne n'a voulu réfléchir. On parlait de la lutte contre la drogue comme d'une guerre à mener contre un ennemi. Aujourd'hui, le gouvernement n'a plus le choix. Il y a urgence à intervenir, car l'on va vers un nombre de morts beaucoup plus important que dans l'affaire du sang contaminé. Cette commission peut être le moyen de faire passer des mesures de prévention et de soins nécessaires sans susciter des levées de bouddiers dans la population.

Propos recueillis par Marina Jalicane